

Ministre du
Commerce international



Minister for
International Trade

Ottawa, Canada K1A 0G2

L'honorable The Honourable
Pierre S. Pettigrew

Son Excellence Dr Luis Ernesto Derbez
Secrétaire à l'Économie
Alfonso Reyes 30, Piso 10
Col. Hipodromo de la Condesa
06179 Mexico D.F.
MEXIQUE

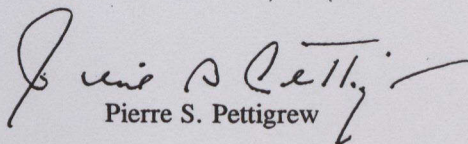
DEC 12 2001

Excellence,

Je vous remercie de votre lettre du 5 décembre 2001 au sujet de l'entente intervenue entre les gouvernements du Canada et des États-Unis du Mexique, en vertu du paragraphe 302(3) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui vise à accélérer l'élimination des droits de douane relatifs à certains produits mentionnés dans l'annexe ci-jointe.

J'ai l'honneur de proposer que la présente lettre et son annexe, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que la lettre que vous m'avez adressée, constituent un accord entre le Canada et les États-Unis du Mexique. Conformément au paragraphe 302(3) de l'ALENA, cet accord annule et remplace les taux de droit ou les catégories d'échelonnement déterminés en vertu de nos listes tarifaires respectives figurant à l'Annexe 302.2 de l'ALENA pour les produits mentionnés dans l'annexe ci-jointe. J'ai également l'honneur de proposer que, sous réserve de l'accomplissement de nos procédures juridiques internes respectives, cet accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et que nos deux gouvernements échangent dans les plus brefs délais des notifications écrites annonçant l'accomplissement de ces procédures juridiques.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.


Pierre S. Pettigrew

Pièce jointe

Canada